

# Règlement de location

1. Le locataire paiera ses locations à l'avance.
2. Le client est responsable des objets perdus ou volés. Le risque Casse sur les skis et snowboard peut être couvert par une prime correspondant à 10 % du montant des locations. Le matériel de remplacement n'est pas assuré. En cas de vol, une déclaration doit être faite à la police par le locataire.
3. Les bâtons de location ont une valeur de Fr. 10.- pour 1 bâton et Fr. 20.- pour 2.
4. A partir de 15 heures, la journée de location n'est pas comptée. En fin de location, si les objets loués sont retournés après 10 heures, une journée entière de location est facturée. La durée de location est d'une journée au minimum.
5. Le magasin décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir avec le matériel loué.
6. Toutes réparations provenant de l'usure normale seront au frais du magasin de sport. Pour les dégâts dus à la malveillance (p. ex. skier sur la route ou le gravier), le responsable paiera les réparations.

## 7. Annulation et remboursement

### 7.1 ANNULATION DANS LE DÉLAI DES 14 JOURS APRÈS LA DATE DE LA COMMANDE

Le LOCATAIRE peut, s'il le désire, annuler sa COMMANDE dans les quatorze (14) jours à compter de la réception du courriel de confirmation de la COMMANDE. Ce droit d'annulation ne pourra pas être exercé si la location a commencé avant l'expiration du délai de 14 jours.

Le remboursement de la COMMANDE s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le LOCATAIRE lors de la COMMANDE.

### 7.2 ANNULATION AU-DÉLÀ DES 14 JOURS APRÈS LA DATE DE LA COMMANDE

L'annulation de la COMMANDE est possible mais doit être effectuée avant la date de prise du (des) PRODUIT(S).

Il est précisé que la date prévue de prise du (des) PRODUITS(S) détermine la période.

Pendant la période des vacances scolaires suisses:

Toute annulation de la COMMANDE jusqu'au cinquième (5ème) jour inclus avant le début de la location entraînera le remboursement de la COMMANDE ainsi que de la garantie Casse / Vol si elle a été souscrite, et ce déduction faite de trois pour cent (3%) du montant total de la COMMANDE pour les frais d'annulation.

Toute annulation de la COMMANDE entre le quatrième (4ème) et le troisième (3ème) jours inclus avant le début de la location entraînera le remboursement de la COMMANDE ainsi que de la garantie Casse / Vol si elle a été souscrite, et ce déduction faite de cinquante pour cent (50%) du montant total de la COMMANDE pour les frais d'annulation.

Toute annulation de la COMMANDE au delà du troisième (3ème) jour avant le début de la location ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Pendant la période hors vacances scolaires suisses:

Toute annulation de la COMMANDE jusqu'au troisième (3ème) jour inclus avant le début de la location entraînera le remboursement de la COMMANDE ainsi que de la garantie Casse / Vol si elle a été souscrite, et ce déduction faite de trois pour cent (3%) du montant total de la COMMANDE pour les frais d'annulation.

Toute annulation de la COMMANDE au deuxième (2ème) jour inclus avant le début de la location entraînera le remboursement de la COMMANDE ainsi que de la garantie Casse / Vol si elle a été souscrite, et ce déduction faite de cinquante pour cent (50%) du montant total de la COMMANDE pour les frais d'annulation.

Toute annulation de la COMMANDE au delà du deuxième (2ème) jour avant le début de la location ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Le remboursement de la COMMANDE s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le LOCATAIRE lors de la COMMANDE.

Après l'enlèvement du produit:

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant la période de location, seul le(s) PRODUIT(S) de la personne utilisatrice de ces derniers feront l'objet d'un remboursement au prorata du nombre de jours utilisés.

Ce remboursement est conditionné à l'envoi par le LOCATAIRE d'un certificat médical et d'une attestation du magasin à:

Glycérine Sport Sàrl, Route du Nord 5, 1972 Anzère, Suisse

Toute journée de location commencée ne sera pas remboursée.

Dans le cas où le LOCATAIRE mettrait fin au CONTRAT avant l'échéance, et postérieurement à l'enlèvement du (ou des) PRODUIT(S), le montant total de la location reste acquis de plein droit à Géycérine Sport Sàrl.

Conditions climatiques:

En cas de fermeture totale du domaine skiable de Anzère en raison de mauvaises conditions climatiques, le LOCATAIRE pourra demander le remboursement de sa COMMANDE au prorata du nombre de jours durant lesquels le domaine skiable est fermé.

Ce remboursement est conditionné à l'envoi par le LOCATAIRE d'un justificatif de la société gestionnaire des remontées mécaniques du domaine de Anzère.

Toute journée de location commencée ne sera pas remboursée.

Dans le cas où le LOCATAIRE mettrait fin au CONTRAT avant l'échéance, et postérieurement à l'enlèvement du (ou des) PRODUIT(S), le montant total de la location reste acquis de plein droit à Glycérine Sport Sàrl.